Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260219-CM26_01002-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Penn-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-01002

Date d'envoi de la convocation : 13 février 2026

Nombre de membres en exercice	= 12
Présents	= 11
Votants	= 12

RÉUNION DU 19 FEVRIER 2026

CAF – Convention « bonus trajectoire »

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.
Étaient présents : Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Renée GALL, Laurence GUERINET, Gérard LE GUEN, Maud LE QUÉRÉ, Marie-Michelle LORGERÉ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Jérémy JAFFRÈS donnant procuration à Jean-Louis BONDU.
Absents :
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Jean-Louis BONDU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Madame Herveline CABON, 1ère adjointe, explique que la CAF s'engage à contribuer à développer des places d'accueil du jeune enfant pour garantir aux familles une offre en tout point du territoire. Le bonus « trajectoire de développement » renforce cette dynamique afin de consolider le financement des places existantes sur un territoire en contrepartie du développement effectif du nombre de places d'accueil et réalisé dans le cadre des engagements conventionnés localement au sein de la Convention Territoriale Globale.

Le bonus « trajectoire de développement » vise à inciter par un soutien financier supplémentaire les collectivités à s'engager dans une stratégie ambitieuse de maintien et de développement des places d'accueil, en sécurisant le financement du stock de places déjà cofinancées par les collectivités. Dans un contexte marqué par l'augmentation des coûts de fonctionnement des EAJE et des limites de cofinancement du bloc communal, l'instauration du bonus « trajectoire de développement » contribue ainsi à soutenir le cofinancement au service du maintien et du développement de places d'accueil accessibles tout en amplifiant la transition du modèle de financement des crèches par les CAF vers une part forfaitaire de financements plus importante.

Le bonus trajectoire de développement est versé à la collectivité co-financeuse. La subvention de la CAF est versée en N+1 en fonction des données d'activité réelles année N de la structure soutenues par la collectivité.

La commune, par délibération en date du 25 septembre 2025, s'est engagée à verser une subvention annuelle de 60 000 € à l'ADMR pour la micro-crèche des « bout'chou » pour participer à son financement.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 12 voix pour.

Article 1 : Accepte de signer la convention d'objectifs et de financement du bonus « trajectoire de développement » de la CAF.
Article 2 : Précise que la subvention sera reversée à l'ADMR.
À Guissény, le 19 février 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Raphaël RAPIN

MAIRIE DE GUISSENY 29880

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BONDU